

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Mr Jean-François ALUZE, et ont évoqué les points suivants :

### **APPROBATION DES STATUTS DE LA CCGAM**

Les actuels statuts provisoires de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, résultent de l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-08-008 du 8 décembre 2016, et sont constitués par la simple juxtaposition des statuts des anciennes communautés de communes.

Les membres du conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois -Morvan, en définissant comme date de mise en application de ces nouveaux statuts le 1er février 2017.

### **INTEGRATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Vu l'arrêté préfectoral notifiant les parcelles présumées vacantes et sans maître, et considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits ni revendiqué le bien présumé vacant, le Conseil Municipal décide l'intégration de la parcelle F 67 « Les Croisées » d'une superficie de 40 a 90 ca dans le domaine communal, et mandate le Maire pour entamer la procédure de publication auprès du service de publicité foncière.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Vu le rapport d'examen des offres pour les travaux de création d'une salle de classe de découverte et de formation, la réhabilitation du groupe scolaire Morlevat et la réfection des toitures, et la délibération du 6 décembre 2016 selon laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation pour signer les marchés de travaux, vu l'acte d'engagement remis par la SARL SEGOND, les conseillers constatent qu'une erreur matérielle est survenue au niveau du montant de l'option du marché. Ils autorisent le Maire à signer le marché avec la SARL SEGOND pour un montant de 72 183,35 € H.T avec option de **14 312,30 € H.T.** (et non 14 132,30 €).

Dans l'attente du vote du budget 2017, les Conseillers Municipaux autorisent le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

Ils prennent connaissance du rapport d'activité du SMEMAC.